



COMMUNIQUÉ

*Nouvelles données montrant que le vapotage
chez les jeunes québécois est encore en hausse:*

La coalition antitabac applaudit l'intention de la ministre McCann d'agir là où le fédéral a failli à la tâche

Montréal, le 25 novembre 2019 — Tout en déplorant l'inaction continue de **Santé Canada** dans ce dossier, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** applaudit l'intention de la **ministre de la Santé Danielle McCann**, précisée par [voie de communiqué](#) ce matin, de réglementer davantage l'encadrement des produits de vapotage avec ou sans nicotine..

La **Coalition** salue également la mise à jour par le **Ministère de la Santé et des Services sociaux** de la [mise en garde concernant le vapotage de produits avec ou sans nicotine](#), reflétant le constat de plus en plus évident que les liquides de vapotage sont beaucoup moins sécuritaires qu'ont laissé entendre les fabricants, les commerçants et même **Santé Canada**, jusqu'à tout récemment.

« *La hausse continue du vapotage chez les jeunes de même que les incidents récemment répertoriés ici et aux États-Unis soulèvent certaines pratiques commerciales qui mettent en danger la santé des consommateurs ou qui encouragent le vapotage juvénile et appellent les gouvernements à agir de toute urgence,* » explique **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition**.

« *Tout en reconnaissant la nécessité de consulter les experts et de favoriser le consensus dans ce dossier particulièrement complexe, il importe que le processus de consultation ne ralentisse pas la mise en place des mesures urgentes visant à empêcher encore plus de jeunes de tomber dans le piège de l'industrie de la dépendance, c'est-à-dire les fabricants de produits du tabac et de vapotage,* » ajoute **madame Doucas**.

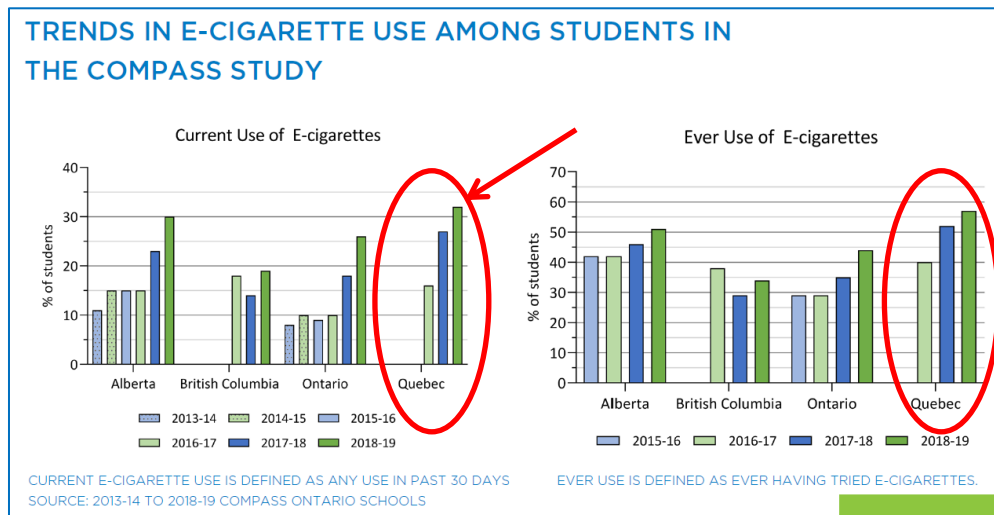
Mise en garde nécessaire

« *Rappelons que [les trois cas confirmés](#) de maladies pulmonaires graves associées au vapotage au Canada proviennent du Québec et que ces derniers impliquent tous [des produits de vapotage avec nicotine vendus légalement](#), un fait peu rapporté dans les médias et généralement méconnu du public,* » observe **madame Doucas**. De plus, « *la prépondérance de la recherche sur le vapotage à la nicotine pointe vers des risques pour la santé bien supérieurs à ce que présumaient certains au moment de son apparition sur le marché il y a une dizaine d'années, autant [pour les poumons que pour le cœur et pour le cerveau](#).* »

« *L'évolution de la recherche démontre également [l'ambiguïté](#) entourant leur efficacité en tant qu'aide à la cessation tabagique, tout en décelant un important [risque d'initiation au tabagisme](#) chez les jeunes qui vapotent.* » En effet, une [récente analyse basée sur des données américaines](#) a montré que pour chaque adulte qui cesse de fumer à l'aide de produits de vapotage, 80 jeunes commencent à fumer.

Nouvelles données alarmantes

Une vaste enquête (« [COMPASS](#) ») menée par des chercheurs à travers le Canada et pilotée par l'**Université de Waterloo** révèlent de nouvelles données alarmantes sur le vapotage chez les jeunes québécois. Bien que l'échantillonnage québécois se limite à trois régions (**Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Saguenay**)¹, les résultats fournissent davantage d'indications quant au vapotage toujours à la hausse chez les élèves du secondaire. Selon l'étude, c'est au **Québec** que le vapotage chez les élèves des trois dernières années du secondaire (« *grade 9 to 12* ») est le plus élevé au pays, avec le tiers des élèves ayant récemment vapoté (soit dans les 30 derniers jours) et plus de la moitié ayant déjà essayé des produits de vapotage.



Malgré la popularité des produits de vapotage chez les jeunes depuis le printemps 2018, le **gouvernement fédéral** a multiplié les consultations et les campagnes d'information mais n'a rien fait pour renverser les dommages en obligeant l'industrie à mettre fin à certaines tactiques de marketing qu'a autorisées la loi fédérale. Cette loi a notamment rendu possible la promotion des produits de vapotage via l'Internet et les réseaux sociaux, leur vente en ligne, l'offre de liquides aux saveurs amusantes de mangue, Chai ou Tropical et l'absence de limite raisonnable pour la teneur en nicotine.

Face à l'inaction du fédéral (malgré les **alertes répétées** des groupes de santé), la **Coalition s'est récemment tournée** vers le **gouvernement du Québec** en l'appelant à resserrer la mise en marché des produits de vapotage avec nicotine en interdisant les saveursⁱⁱ, en limitant la concentration de nicotine à 20 mg/ml, en réduisant l'abordabilité des produits de vapotage pour les non-fumeursⁱⁱⁱ et en standardisant l'apparence des dispositifs et recharges (la loi du Québec interdit déjà toute promotion et vente via l'Internet, mais son application est rendue difficile par la loi fédérale qui les permet).

Notons que la **Colombie-Britannique** vient d'annoncer de telles mesures, y compris l'instauration d'une taxe spéciale sur les produits de vapotage et **l'Île-du-Prince-Édouard** limitera la vente de ces produits aux boutiques spécialisées. La **Saskatchewan** et la **Nouvelle-Écosse** se sont également récemment engagées à réglementer davantage les produits de vapotage.

« Il est urgent pour les gouvernements d'agir face à l'émergence de nouvelles connaissances concernant les risques et dangers associés aux produits de vapotage pour ceux qui n'ont jamais fumé et de nouvelles données sur le vapotage chez les jeunes. Le problème est d'autant plus répandu en raison de la teneur très élevée du taux de nicotine dans les nouveaux e-liquides, de la gamme de saveurs amusantes offerte et des prix dérisoires auxquels ils sont vendus, » conclut la **porte-parole**.

- 30 -

Information : Flory Doucas, 514-598-5533; cell : 514-515-6780

ⁱ Échantillonnage au Québec : automne 2017 - printemps 2018 : 19 014 jeunes provenant de 37 écoles de 3 régions (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Saguenay); automne 2018 - printemps 2019 : 30 123 jeunes provenant de 52 écoles de 3 régions (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Saguenay), communication personnelle avec la coordonnatrice de l'étude au Québec, 22 novembre 2019.

ⁱⁱ ... hormis celles qui seraient explicitement autorisées après avoir été démontrées sécuritaires et pertinentes pour la cessation tabagique telles que celles des dispositifs de cessation homologués

ⁱⁱⁱ ...en instaurant une taxe spécifique sur les produits contenant de la nicotineⁱⁱⁱ tout en augmentant la taxe sur le tabac afin d'assurer que les produits de vapotage à la nicotine demeurent moins dispendieux que les cigarettes conventionnelles.